



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE
SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

(article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Membres en exercice : 129

Date de convocation : 21/11/2024

Date de publication : 04/12/2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 28 novembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 83

Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Raymond BECHET, André-Jean BELLOIR (à partir de la Q° 210), Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON (à partir de la Q° 210), Daniel BINET, Jacques BONO, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 210), Lyne DELAUNAY, Myriam DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, DUNAUD Christian, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, David GIROULT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Adrien JEHENNE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Philippe LEBOISNE, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Mickaël LEQUERTIER, Philippe LESENECHAL, Patrick LEVOYER, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL (à partir de la Q° 210), Kentin TIERCELIN-PASQUER, Francis TURPIN, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 8

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC

Fernand BOURGET remplacé par Anne-Marie LAUMÔNIER

Lydie BRIONNE remplacée par Claire CHERON

Eric COURTEILLE remplacé par Joëlle FERMIN

Guy TROCHON remplacé par Marie-Noëlle MAGNIER (jusqu'à la Q° 209)

André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ

Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Pouvoirs : 18

Jérôme BENOÎT à Thierry SADIMAN

Jacky BOUVET à Annie GUILLOTIN (jusqu'à la Q°209)

Eric CAILLOT à Daniel BINET

Gérard DALIGAULT à Thierry LEMOINE

Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND

Christelle ERRARD à Jessie ORVAIN

Patrice GARNIER à Marie-Claude HAMEL

David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN

Martine HERBERT à Pascal GRENTE

Véronique KUNKEL à Stéphane LELIEVRE

Gaëtan LAMBERT à David JUQUIN

Corinne LEBRUN à Noël BOUVIER

Henri LEGEARD à Rémi PINET

Jacques LUCAS à Kentin TIERCELIN-PASQUER

Didier NOËL à Christine JULIENNE

Camille PESCHET à Annie PARENT

Benoît RABEL à Michel PERROUAULT

Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER

Excusés : 20

Jocelyne ALLAIN

Andréa BACHELET

Alain BACHELIER

Anne BEUZIT

Valérie BUNEL

Katia CLEMENT-DEROYAND

Véronique DELEPINE

Jean-Claude FRANCOIS

Sylvie GUEREAULT

Richard HERPIN

Martine HULIN

Cheyenne LEPELLETIER

Patrick LEPELTIER

Jocelyne LEPRIEUR

Christian MOREL

Béatrice PORET

Jean-Paul RANCHIN

Michel RAULT

Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT

Elise ROUSSEL

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal GRENTE est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur	N°	Délibération	Etat
M. NICOLAS		Approbation du procès-verbal du conseil du 14 novembre 2024	Unanimité
M. NICOLAS	207.	Administration générale : présentation du rapport d'activité 2023	Prend acte
Mme ORVAIN	208.	Culture : évolution des tarifs pour la mise à disposition du Centre culturel d'Avranches	Unanimité
Mme FERREIRA	209.	Economie : cession d'un terrain, ZA Croix Vincent à Saint-James à la SAS AGRI OUEST	Unanimité
M. NICOLAS	210.	Finances : Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2032	Majorité
Mme FERREIRA	211.	Finances : reversement des jeux sur les paris hippiques	Unanimité
Mme ORVAIN	212.	Finances : attribution des subventions aux associations pour les demandes d'un montant supérieur à 10 000 € - Subvention complémentaire - association ROC en Baie (Papillons de Nuit)	Unanimité
M. NICOLAS	213.	Finances : clôture du budget « Bâtiments industriels » au 31.12.2024	Unanimité
M. BICHON	214.	SAGE Côtiers Ouest Cotentin - adhésion	Unanimité
Mme BRUNAUD-RHYN	215.	SPANC : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2023	Prend acte
Mme BRUNAUD-RHYN	216.	Assainissement collectif : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2023	Prend acte
M. FAUCON	217.	Déchets : présentation du rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	Prend acte
M. AUBRAYS	218.	Réseau de chaleur Avranches : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2023	Prend acte

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 novembre 2024

Le procès-verbal du conseil communautaire du 14 novembre 2024 est adopté à l'unanimité (Pour : 96).

Délibération n° 2024/11/28 - 207. Administration générale : présentation du rapport d'activité 2023

Après l'exposé de M. le Président,

Etant précisé que le rapport et la synthèse du rapport seront adressés aux communes pour une communication dans les conseils municipaux.

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI,

Vu les délibérations n°2024/06/20-107 relatives à l'adoption des comptes financiers uniques 2023,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus,

Après présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie à l'assemblée délibérante avant transmission aux communes membres pour communication devant les conseils municipaux,

Après échanges, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ci-annexé,
- **DIT** que le rapport d'activité 2023 sera adressé aux maires de chaque commune membre en vue de la présentation aux conseillers municipaux.

Délibération n° 2024/11/28 - 208. Culture : évolution des tarifs pour la mise à disposition du Centre culturel d'Avranches

Après l'exposé de Mme ORVAIN,
Etant précisé qu'il s'agit des tarifs de location à la journée.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Entendue la note de présentation ;

Considérant l'avis favorable de la commission culture en date du 15 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 104, Abstention : 1) :

- **APPROUVE** les tarifs à la journée suivants :

	Tarifs
SALLE DE SPECTACLE (Théâtre) 223 places Organisation de spectacles à entrées gratuites , congrès, assemblées :	
Associations sur le territoire de la CCAMSM	90 €
Associations culturelles sur le territoire de la CCAMSM	Gratuit*
Associations hors territoire de la CCAMSM	220 €
Organisateurs non associatifs sur le territoire de la CCAMSM	348 €
Organisateurs non associatifs hors territoire de la CCAMSM	576 €
SALLE DE SPECTACLE (Théâtre) 223 places Organisation de spectacles à entrées payantes :	
Associations sur le territoire de la CCAMSM	130 €
Associations culturelles sur le territoire de la CCAMSM	130 €
Associations hors territoire de la CCAMSM	300 €
Organisateurs non associatifs sur le territoire de la CCAMSM	435 €
Organisateurs non associatifs hors territoire de la CCAMSM	720 €
FOYER DU REZ-DE CHAUSSEE ** 19 personnes	60 €
SALLE DE REUNION ** 19 personnes	43 €
MISE A DISPOSITION DE MATERIEL	
Sonorisation de la grande salle	61 €
Vidéoprojecteur	21 €
MISE A DISPOSITION DE TECHNICIEN***	
Technicien son et/ou lumière	40 €/heure
Permanence S.S.I.A.P.	30 €/heure

* dans la limite d'une gratuité par an.

** Les conditions de gratuité restent les mêmes que pour la salle de spectacle (Théâtre).

*** Il est à noter que la mise à disposition d'un technicien est facturée à l'utilisateur dès lors qu'elle est nécessaire et ce même dans les cas où la salle serait mise à disposition à titre gratuit.

Délibération n° 2024/11/28 - 209. Economie : cession d'un terrain, ZA Croix Vincent à Saint-James à la SAS AGRI OUEST

Après l'exposé de Mme FERREIRA,

Après les interventions de :

M. LAINE demandant des précisions sur la surface vendue et celle restant propriété de la communauté d'agglomération,
Mme FERREIRA précisant que l'entreprise souhaite acquérir une partie de la parcelle (superficie estimée entre 15 000 et 17 000 m²) et que la communauté d'agglomération reste propriétaire du reste de la parcelle,

M. LEVOYER demandant des précisions sur le montant au m² par comparaison avec le prix de vente de la Boyauderie vendue sur la même zone l'année dernière,

Mme FERREIRA indiquant qu'il s'agit bien du même montant,

M. JUQUIN indiquant que d'après les premiers retours de l'étude en cours sur les Zones d'Activités, le prix de vente à Saint-James est à peu près conforme par rapport au prix de revient de la zone d'activité.

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 17 mars 2022, confirmé par un nouvel avis du 25 octobre 2024 estimant la valeur à 24 € HT le m² ;

Vu l'avis favorable de la commission économie en date du 5 novembre 2024 ;

Considérant la demande de Monsieur Foisnet, gérant de la SAS AGRI OUEST, pour acquérir le terrain cadastré YB n°179 à Saint-James pour une superficie estimée entre 15 000 et 17 000 m² ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 105) :

- **ACCEPTE** dans les conditions exposées dans la note de présentation, la cession d'une partie de la parcelle cadastrée YB n°179 à Saint James pour une superficie entre 15 000 et 17 000 m², à la SAS AGRI OUEST ou toute société s'y substituant, au prix de 24 € HT le m² ;
- **DIT** que l'ensemble des frais et honoraires (hors bornage) sera supporté par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2024/11/28 - 210. Finances : Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie pour la période 2024-2032

Après l'exposé de M. le Président,

Après les interventions de :

M. LEBOISNE demandant si le PPI peut rester ouvert à l'économie et à de grandes entreprises dont les besoins pourraient évoluer,

Etant précisé que le PPI n'est absolument pas fermé, qu'il est difficile d'arbitrer et de mettre en concurrence les projets d'autant plus que l'EPCI est en capacité d'investir,

Que sur le volet économique, les valeurs comptables et les zones seront clarifiées en début d'année 2025 et dans la perspective d'élaboration d'un nouveau PLUi, il sera souhaitable de dégager les marges de manœuvres nécessaires pour les projets économiques,

Que si des projets non-inscrits deviennent réalisables, ils pourront être inscrits sur la liste qui sera amenée nécessairement à être revue au fil des projets,

M. PJANIC demandant des précisions sur la capacité d'autofinancement de l'EPCI, et demandant s'il y a des clauses environnementales prévues afin d'éviter d'avoir des entreprises qui viennent de loin, ce PPI représentant 14 millions d'euros de commande pour les entreprises,

M. BICHON interrogeant la possibilité d'arbitrer sur la somme inscrite pour le PLUi-H et si des crédits peuvent servir pour la révision de documents existants puisque l'achèvement du PLUi-H sera pour dans 10 ans,

M. LEFORESTIER interrogeant sur les 16 millions d'investissements prévus pour les déchets et notamment sur le dossier de restructuration des déchèteries,

M. LEMOINE interrogeant sur les projets économiques,

Etant précisé que les projets inscrits sont ceux qui sont prêts et chiffrés,

M. JUQUIN indiquant la vigilance à avoir sur les ratios dans les années à venir,

Etant proposé une plénière sur les indicateurs financiers afin que chacun puisse disposer des mêmes connaissances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du comité d'orientation en date du 3 juillet 2024,

Vu l'avis favorable du comité d'orientation en date du 10 juillet 2024,

Vu l'avis favorable de la Plénière en date du 5 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 9 octobre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 6 novembre 2024,

Considérant la volonté d'investir sur le territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie sur la période 2024 -2032,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 78, Contre : 2, Abstention : 28) :

- **APPROUVE** la liste des investissements tels que détaillés dans le tableau ci-joint pour un montant total de 117,5 M€ sur la période 2024 -2032,

- **DIT** que toute modification du PPI fera l'objet d'une nouvelle présentation devant l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à exécuter les dépenses liées à chacun des projets de ce programme d'investissement sur la période 2024 - 2032.

Délibération n° 2024/11/28 - 211. Finances : reversement des jeux sur les paris hippiques

Après l'exposé de Mme FERREIRA,

Vu l'article 302 bis ZG du Code Général des Impôts instituant un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs pour le pari mutuel organisé et exploité par les sociétés de courses et pour les paris hippiques en ligne mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu les avis favorables de la commission économie en date du 5 novembre 2024 et de la commission Ressources en date du 6 novembre 2024 ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 108) :

- **DECIDE** de reverser le produit des jeux perçus par la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie à la société des courses de Pontorson, pour la somme de 27 850.11 €.

Délibération n° 2024/11/28 - 212. Finances : attribution des subventions aux associations pour les demandes d'un montant supérieur à 10 000 € - Subvention complémentaire - association ROC en Baie

Après l'exposé de Mme ORVAIN,

M. ESNOUF ne prenant pas part au vote.

Vu l'article R2251-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que les communes ou leur groupement peuvent attribuer une subvention de fonctionnement aux structures locales,

Entendue la note de présentation,

Vu l'avis de la commission culture du 15 juillet 2024,

Vu l'avis de la commission ressources du 12 septembre 2024,

Monsieur Franck ESNOUF ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 107) :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations tel qu'indiqué ci-dessous ;

CULTURE

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2024	Acompte versé 2024	Montant complémentaire proposé 2024
Association ROC en Baie (Papillons de nuit)	25 000.00 €	25 000.00€	10 000.00 €

Délibération n° 2024/11/28 - 213. Finances : clôture du budget « Bâtiments industriels » au 31.12.2024

Après l'exposé de M. le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 6 novembre 2024,

Entendue la note de présentation,

Considérant la cession de tous les actifs du budget "bâtiments industriels", il convient de clôturer ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 108) :

- **CLÔTURE** le budget « Bâtiments industriels » au 31 décembre 2024

Délibération n° 2024/11/28 - 214. SAGE Côtiers Ouest Cotentin - adhésion

Après l'exposé de M. BICHON,

Après l'intervention de :

M. LENEVEU indiquant qu'il s'agit de la commune de Le Parc (commune historique de Sainte-Pience),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté inter préfectoral de la Manche et du Calvados en date du 24 avril 2013 portant définition du périmètre du SAGE COC,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 mars 2015 portant création du syndicat mixte du SAGE COC,

Vu la délibération du 30 mai 2024 du conseil syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne,

Vu le courrier du SAGE COC sollicitant l'adhésion de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie sur le territoire de la commune de Le Parc (commune historique de Sainte-Pience),

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 108) :

- **DECIDE** d'adhérer au syndicat Mixte du SAGE Côtiers Ouest Cotentin.

Délibération n° 2024/11/28 - 215. SPANC : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2023

Après l'exposé de Mme BRUNAUD-RHYN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-1 à L.2224-5, D. 2224-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 23 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission Assainissement en date du 16 septembre 2024,

Considérant l'obligation d'informer les usagers des services publics locaux,

Après échanges, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2023.

Délibération n° 2024/11/28 - 216. Assainissement collectif : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2023

Après l'exposé de Mme BRUNAUD-RHYN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-1 à L.2224-5, D. 2224-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 23 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission Assainissement en date du 16 septembre 2024,

Considérant l'obligation d'informer les usagers des services publics locaux,

Après échanges, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif pour l'exercice 2023.

Délibération n° 2024/11/28 - 217. Déchets : présentation du rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Après l'exposé de M. FAUCON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-17-1 et L1411-13

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement - Déchets » réunie le 16 octobre 2024 ;

Vu le rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés annexé,

Après échanges, le conseil communautaire :

- **PREND** du rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Délibération n° 2024/11/28 - 218. Réseau de chaleur Avranches : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2023

Après l'exposé de M. AUBRAYS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-1 à L.2224-5, D. 2224-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 18 novembre 2024,

Considérant l'obligation d'informer les usagers des services publics locaux,

Après échanges, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du réseau de chaleur Avranches pour l'exercice 2023.

Présentation des attributions exercées dans le cadre de la délégation du Président

En vertu des délégations données par le conseil communautaire au président suite aux délibérations n° 2020/07/29 – 81 en date du 29 juillet 2020 et n°2021/11/04 – 197 du 4 novembre 2021, monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

❖ AVENANTS AUX MARCHES ET MARCHES SIGNES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION : NOVEMBRE 2024

2021FCS02 – Marché d'exploitation des installations thermiques des Pôles de Saint James – Pontorson et Avranches **Lot 1 – IDEX**

Avenant n°01 : Suppression et intégration de nouveaux sites ou de prestations

Montant de l'avenant :

Montant HT : - 10 352,29 HT

Montant TTC : - 12 422,75 TTC

Ecart : - 1,82% (sur la totalité du marché)

LOT 2 – Société ENGIE

Avenant n°03 :

- Suppression du site n°13 Service Communication – Avranches
- Intégration du nouveau site n°38 Comète à Ducey
- Intégration de nouveau matériel sur le site n°30 Maison de Santé à Pontorson
- Réajustement des cibles de consommations et de l'intéressement.

Montant de l'avenant :

Montant HT : 2 240,19 HT

Montant TTC : 2 688,23 TTC

Ecart : 0.35% (2.76% sur la totalité du marché)

2022TRAV08 – Réhabilitation et extension de l'école de musique de Saint Hilaire du Harcouët.

LOT 3 – Entreprise FOULLEUIL

Avenant n°02 : Création d'une ferme en sapin sur le mur de la cage d'escalier y compris sommier en béton

Montant de l'avenant :

Montant HT : 4 282,00 HT

Montant TTC : 5 138,40 TTC

Ecart : 2,77% (8,05% sur la totalité des avenants)

2021TRAV08 – Travaux de réhabilitation de transfert des eaux usées de Genêts et d'agrandissement de l'unité de traitement de Bacilly

Lot1 - Entreprise : OUEST TP

Avenant n°01 : Adaptation du CCTP en ajustant le débit demandé pour le groupement de pompage du PR Jérémie de 10 à 7 m3/H

Montant de l'avenant : Sans incidence financière

Conseil de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie - Procès-verbal de la séance du 28/11/2024

[2023TRAV03– Accord cadre à bon de commande relatif aux travaux d’entretien de voirie et autres petits travaux divers](#)

Entreprise : PIGEON TP

Avenant n°01 : Changement de périodicité de la révision de prix

Montant de l’avenant : Sans incidence financière

Avenant n°02 : modification relative à la domiciliation de l’entreprise

Montant de l’avenant : Sans incidence financière

[2023TRAV08– Fourniture, pose, maintenance des colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des déchets en apport volontaire de la CAMSMS](#)

Entreprise : TLTP Environnement

Avenant n°03 : Insonorisation des parois latérales des colonnes verres enterrées.

Montant de l’avenant : Sans incidence financière

❖ ARRÊTÉS

- **15/10/2024** : Arrêté portant modification de la régie de recettes et d'avances "EAJE ACM" - Avenant 6
- **15/10/2024** : Arrêté portant modification de la régie de recettes "Aquabaie" Avenant 2
- **31/10/2024** : Arrêté d’abrogation de l’arrêté AR2021_055 portant octroi de mission thématique à monsieur Thierry LEMOINE

❖ BUREAUX DÉLIBÉRATIFS

- BUREAU DU 06 NOVEMBRE 2024

Approbation du procès-verbal du bureau délibératif du 25 septembre 2024

Le compte-rendu du bureau délibératif du 25 septembre 2024 est adopté à l’unanimité.

Délibération n° 2024/11/06 - 171. Déchets : modification du règlement d’application de la redevance spéciale et ses documents annexes (2024)

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l’unanimité :

- **ADOpte** le règlement d’application de la redevance spéciale, ainsi modifié ;
- **ADOpte** le nouveau modèle type de convention particulière d’enlèvement des déchets assimilés, ainsi modifié ;
- **ADOpte** le nouveau modèle type d’avenant à la convention particulière d’enlèvement des déchets assimilés, ainsi modifié ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et avenants avec les producteurs ;
- **ADOpte** les documents annexés.

Délibération n° 2024/11/06 - 172. Commande publique : construction d’un pôle enfance-jeunesse à Pontorson – avenant n°1 au lot n°5 « Menuiseries extérieures »

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l’unanimité :

- **ACCEPTe** l’avenant n° 1 au marché attribué à l’entreprise SAS BAUGÉ, titulaire du lot n° 5 « Menuiseries Extérieures » pour remplacement de certains châssis,
Montant de l’avenant :
Montant HT : 17 702,38 €
Montant TTC : 21 242,86 €
% d’écart introduit par l’avenant : 6,34 %
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l’avenant n° 1 au marché attribué à l’entreprise SAS BAUGÉ, titulaire du lot n° 5 « Menuiseries Extérieures » pour remplacement de certains châssis.

Délibération n° 2024/11/06 - 173. Finances : subvention association Enfance et Familles Adoption Manche

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d’agglomération Mont Saint-Michel - Normandie,

Vu la délibération 2020/07/29, en date du 29 juillet 2020, donnant délégation au bureau communautaire pour attribuer les subventions dont les demandes sont inférieures à 10 000 €.

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention de 286 € à l'association Enfance et Familles Adoption Manche.

Délibération n° 2024/11/06 - 174. Finances : admissions en non valeurs – rectificatif à la délibération 2024/05/2983

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- PREND acte de la modification et inscrit la somme de 10 936,60 € à la place des 10 936,00 € précédemment délibérés en admission en non-valeur sur le budget assainissement collectif, au compte 6541.

Délibération n° 2024/11/06 - 175. Finances : admissions en non valeurs

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire en admissions en non-valeur et créances éteintes les sommes dans le tableau ci-dessous et de les inscrire respectivement aux comptes 6541 :

Date du courrier de la trésorerie	Budget général - 40700		Assainissement collectif - 40701		Spanc - 40702		Atelier Relais - 40705		Zones d'Activités - 4070		Gemapi - 40711		Total
	Admissions non valeur	Créances éteintes	Admissions non valeur	Créances éteintes	Admissions non valeur	Créances éteintes	Admissions non valeur	Créances éteintes	Admissions non valeur	Créances éteintes	Admissions non valeur	Créances éteintes	
	6541	6542	6541	6542	6541	6542	6541	6542	6541	6542	6541	6542	
09/10/2024	11 880,74 €		13 811,38 €		5 894,53 €								31 586,65 €
Total	11 880,74 €	- €	13 811,38 €	- €	5 894,53 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	31 586,65 €

Délibération n° 2024/06/11 - 176. Personnel : convention de mise à disposition de personnel avec l'Etablissement national public Mont Saint Michel

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition d'agent avec l'établissement public national du Mont Saint-Michel.

La séance est levée à 22h05.

Le Président,



David NICOLAS

Le secrétaire de séance,



Pascal GRENTE

